

NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2020

PREAMBULE

Les Ehpad bénéficieront de versements complémentaires après examen détaillé des surcoûts. Le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran a ainsi annoncé débloquer plusieurs centaines de millions d'euros de crédits supplémentaires pour aider « tous les Ehpad ». Le ministère confirme que cette somme visera bien à faire face aux surcoûts de la crise sanitaire et aux pertes de recettes des structures. Ce versement exceptionnel pourra par ailleurs être complété, après un examen plus détaillé des surcoûts dus aux renforts de personnel. Une seconde enveloppe devrait être ainsi débloquée, a confirmé le cabinet. Des travaux « vont être lancés tout prochainement », assure le gouvernement.

KORIAN NE POURRA PAS PRENDRE L'EXCUSE DES SURCOÛTS LIÉS À L'ÉPISODE DE CETTE PANDÉMIE POUR SE RETRANCHER DERRIÈRE ET « NÉGOCIER » DES NAO AU RABAIS.

REVENDICATIONS DE LA CGT POUR LES NAO 2020

- 1-Versement de la prime de 1 000 € de KORIAN, annoncé à grand renfort de communication par Sophie Boissard, pour tous, sans élément discriminant.
- 2-Une véritable reconnaissance de l'entreprise par l'augmentation de tout les salaires de 5%.
- 3-Un véritable 13^{ème} mois prenant en compte tous les éléments de salaire, ainsi que les indemnités dues à la maladie, versé en 1 ou 2 fois et non mensualisé.
- 4- A la suite de l'annonce des 160€ pour les salarié.es du privé décidée par le Ségur de la santé, nous demandons que cette augmentation soit prise en compte dans le calcul des CP, maladies, AT, etc.

NOUS EXIGEONS DE LA RECONNAISSANCE SALARIALE, MAIS PAS N'IMPORTE LAQUELLE !

Depuis des années la CGT revendique dans le secteur de la santé et de l'action sociale une convention collective unique avec de réelles avancées salariales. Il est temps que les grands groupes privés et le gouvernement entendent nos revendications ! L'ensemble du secteur privé est en grande souffrance depuis des années, avec une perte de vocation due à la pénibilité de ces métiers et des salaires ridiculement bas.

La CGT ne se contentera pas de promesses ou de primes qui ne suffiront pas à calmer la colère des professionnels de notre secteur qui sont encore en première ligne !

Pour la CGT, cette reconnaissance c'est :

REPRISE DE L'ANCIENNETÉ POUR TOUT LES SALARIÉ.E.S

- 4-Pour service effectué dans tout établissement de santé, médico-social ou de l'action sociale : reprise à 100 % de l'ancienneté métier pour tous les métiers, puis évolution selon la grille de la convention collective.

ANCIENNETÉ

- 5-Tout.e salarié.e bénéficiera d'une progression d'ancienneté à hauteur de 1 % par an calculée sur le salaire de base conventionnel tout au long de sa carrière.
- 6-Harmonisation de l'ancienneté Synerpa sur les salarié.e.s des SSR.
- 7-Revalorisation de l'ancienneté entreprise par la mise en place de points supplémentaires dès la première année.
- 8-Revalorisation des points d'indice supplémentaire de 50 % tous les 5 ans.
- 9-2 journées de CP supplémentaires tous les 5 ans.

ORGANISATION DU TRAVAIL, RYTHMES, PLANNING, CYCLÉS

- 10-La CGT demande à ce que les heures supplémentaires ne soient pas impactées par les cycles et soient rémunérées normalement et ce, tous les mois, au lieu d'attendre la fin du cycle.



JOURS POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX

11- La CGT demande à ce que ces journées prises pour des événements familiaux le soient sur des jours de travail effectif.

Nous demandons 1 journée supplémentaire pour la rentrée des classes.

12- SUBROGATION POUR L'ENSEMBLE DES SALARIÉES

En finir avec cette pratique discriminatoire qui accorde la subrogation uniquement aux cadres.

13- Les modifications de plannings, cycles, organisation de travail doivent impérativement passer en CSE pour information commission CSSCT.

Nous demandons la mise en place de groupes de travail portant sur:

- a) La mise en place d'une grille salariale propre à Korian.
- b) Explications et détails des bulletins de salaire.
- c) Harmonisation des intitulés métiers.
- d) Erreurs récurrentes sur les bulletins de salaire, versements des IJSS et de la prévoyance.

14- Revalorisation des sujétions dimanches et jours fériés.

15- Instauration d'une compensation pour les salarié.e.s travaillant en unités fermées.

16- Reconnaissance en maladie professionnelle du COVID-19 pour tous.

17- Augmentation des effectifs dans les EHPAD pour l'obtention d'un ratio d'un salarié pour un résident et l'application du plan grand âge.

18- Pas de diminution de la participation ou de la prime de 13^{ème} mois pour tous les arrêts maladie en rapport avec le COVID, tel que personnel fragile ou personnel ayant contracté le COVID-19.

19- Aide à la formation professionnelle interne.

20- Prime de transport pour les salarié.e.s qui ne bénéficient pas de transports en commun et ne peuvent se déplacer en vélo.

21- Harmonisation du paiement des heures de pause pour les salarié.e.s travaillant la nuit et mettre en place une véritable politique sur ces pauses.

22- Des formations pour le personnel administratif en ce qui concerne les outils de travail de l'administratif : Word, Excel, Outlook etc...

23- Augmentation des œuvres sociales à 3 % et fonctionnement à 0.5 % pour les 7 CSE.



Une force
à vos côtés